Nice : recours contre le « bail » précaire de la mosquée

20/01/2012 à 14h48

Philippe Vardon demande au TA, en tant que simple contribuable, d'annuler la convention d'occupation accordée par la Ville à une association musulmane

Le feuilleton de la salle de prières de la rue de Suisse, qui dure depuis une douzaine d'années, n'en finit pas de finir. Hier, Philippe Vardon, président de Nissa Rebela, le mouvement des Identitaires niçois, a annoncé qu'il avait introduit un recours devant le tribunal administratif (TA) en vue de faire annuler la convention d'occupation précaire conclue en octobre dernier par la Ville avec l'Association des musulmans du centre-ville.

Ce « bail » précaire, prévu pour une seule année, permet à l'association, qui avait vu le jour peu avant, de continuer à organiser les prières quotidiennes au 12, rue de Suisse. Seule condition, mais non des moindres : qu'elles ne se ne fassent plus dans la rue.

Le recours a en fait été introduit par Philippe Vardon en sa seule qualité de contribuable niçois. Un second requérant l'accompagne : l'Association de défense de la laïcité, représentée par son président, Pierre-Vincent Lambert. Ce jeune avocat a créé son association en octobre dernier.

Nice-Matin

(Merci à Zatch)